

Nombre de membres**Séance du 26 mars 2019****en exercice** : 11

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2019, s'est réunie sous la présidence de Marie-France MOMMEJA, Maire.

Présents : 8**Sont présents** : Marie-France MOMMEJA, Jean-Claude DEVAL, David AUGÉ, Magali LUBIN, Jérôme BATLLE, Yoann BERTHOUMIEUX, Michel GAYRAUD, Cédric MILHAUD**Votants** : 9**Représentée** : Graça URUTY par Jean-Claude DEVAL**Absents** : Sandra ACOSTA, Mathieu GANSEMAN**Secrétaire de séance** : Jérôme BATLLE

Le compte rendu du 13 décembre 2018 est adopté.

Monsieur BARTHES Frédéric, Trésorier de Graulhet, expose au Conseil Municipal les comptes administratifs 2018 et les comptes de gestion 2018 de la commune et de l'assainissement.

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMMUNE - DE 2019 001

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MOMMEJA Marie-France, Maire

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par MOMMEJA Marie-France après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	340 278.05			200 067.86	340 278.05	200 067.86
Opérations exercice	165 516.71	450 174.01	473 098.23	455 657.50	638 614.94	905 831.51
Total	505 794.76	450 174.01	473 098.23	655 725.36	978 892.99	1 105 899.37
Résultat de clôture	55 620.75			182 627.13		127 006.38
Restes à réaliser	4 793.60	13 044.00			4 793.60	13 044.00
Total cumulé	60 414.35	13 044.00		182 627.13	4 793.60	140 050.38
Résultat définitif	47 370.35			182 627.13		135 256.78

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 - COMMUNE - DE 2019 002

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MOMMEJA Marie-France

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet : INTEGRATION OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE-DISSOLUTION DU SIVOM DES 7 COMMUNES - DE 2019 003

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2018 de la commune sont les suivants :

Fonctionnement : 182 627.13
Investissement : - 55 620.75

Suite à la dissolution du SIVOM des 7 communes nous devons intégrer aux résultats de clôture :

Fonctionnement : 7 840.01
Investissement : 7 318.47

Ce qui porte les résultats de clôture de l'exercice 2018 à :

Fonctionnement : 190 467.14
Investissement : - 48 302.28

Ces résultats sont en accord avec les résultats du compte de gestion 2018 établi par M. le Trésorier de Graulhet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'intégrer les sommes de

Fonctionnement : 7 840.01 qui porte le résultat de clôture de l'exercice 2014 à :
190 467.14

Investissement : 7 318.47 qui porte le résultat de clôture de l'exercice 2014 à : **- 48 302.28**

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 - COMMUNE - DE 2019 004

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif, après intégration des opérations d'ordre non budgétaire suite à la dissolution du SIVOM des 7 communes fait apparaître un :
Excédent de 190 467.14

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	200 067.86
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	48 398.55
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-17 440.73
Résultat cumulé au 31/12/2018	
	190 467.14
A. EXCEDENT AU 31/12/2018	
	190 467.14
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
À la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	40 051.88
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	150 415.26
B. DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - ASSAINISSEMENT - DE 2019 005

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MOMMEJA Marie-France

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par MOMMEJA Marie-France après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		96 849.99		17 183.18		114 033.17
Opérations exercice	2 716.00	24 362.15	52 808.97	48 213.48	55 524.97	72 575.63
Total	2 716.00	121 212.14	52 808.97	65 396.66	55 524.97	186 608.80
Résultat de clôture		118 496.14		12 587.69		131 083.83
Restes à réaliser						
Total cumulé		118 496.14		12 587.69		131 083.83
Résultat définitif		118 496.14		12 587.69		131 083.83

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 - ASSAINISSEMENT - DE 2019 006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MOMMEJA Marie-France

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 - ASSAINISSEMENT - DE 2019 007

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 12 587.69

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur)	17 183.18
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-4 595.49
Résultat cumulé au 31/12/2018	12 587.69
A. EXCEDENT AU 31/12/2018	12 587.69
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
À la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	12 587.69
B. DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet : TAUX IMPOSITION 2019 - DE 2019 008

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents taux d'imposition de l'année 2018 :

Taxe habitation : 11.89
Foncier bâti : 16.45
Foncier non bâti : 82.28

Le produit fiscal de 2019 à taux constants est de 224 470 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019 :

Taxe habitation : 11.89
Foncier bâti : 16.45
Foncier non bâti : 82.28

Le produit attendu sera de **224 470 euros** pour l'année 2019.

Objet : DETERMINATION DES SUBVENTIONS POUR 2019 - DE 2019 009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des voix, vote les diverses subventions accordées pour 2019

Coopérative Scolaire de Busque	850.00
Amicale des Chasseurs de Busque	250.00
A.C.L. Busque	2 000.00
Rock Madison	250.00
Association Age d'Or Briatexte	100.00
ACL Tennis « Tournois"	250.00
Prévention Routière	46.00
Anciens Combattants	77.00
FNACA	31.00
Pompiers de Graulhet	50.00
A.D.M.R. Briatexte	61.00
Association des Parents d'Elèves (APE)	500.00
Comité des Fêtes "Sécurité-Apéritif"	517.65
Piedsbegon	250.00
APE Subvention exceptionnelle projet 2019	550.00
Diverses	1 217.35
TOTAL	7 000.00

Objet : DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SIAEP GAILLACOIS - DE 2019 010

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que suite au transfert intégral des compétences du SIAEP Moyenne Vallée du Tarn au Syndicat mixte d'adduction d'eau potable du Gaillacois (SMAEP du Gaillacois) au 1er janvier 2019 et à la dissolution SIAEP Moyenne Vallée du Tarn, il y a lieu de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au SMAEP du Gaillacois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 8 voix pour désigne :

Délégués titulaires : Monsieur Michel GAYRAUD
Madame Marie-France MOMMEJA

Délégués suppléants : Monsieur Jérôme BATLLE
Monsieur Cédric MILHAUD

Objet : PRESTATIONS DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX HABITATIONS LOCATIVES - DE 2019 011

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des appels d'offre de prestations de maitrise d'œuvre ont été demandés auprès de 3 architectes pour la construction de deux habitations locatives, impasse des Ecureuils :

FONVIEILLE Thierry	Gaillac
METARFI Dominique	Gaillac
CABROL Benoît	Castres

Un seul architecte a répondu à l'appel d'offre :

Monsieur FONVIEILLE Thierry pour un montant des honoraires estimé à un taux de 9% du montant HT des travaux, à ce jour évalué à 250 000 euros environ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de confier la maitrise d'œuvre pour la construction de deux habitations locatives à Monsieur FONVIEILLE Thierry, architecte à Gaillac
- donne pouvoir à Mme la Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à cette maitrise d'œuvre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.